



# Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

## Rapport d'activité de l'année 2018



› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)



L'année 2018 aura été une année très active pour notre Conseil de développement qui a dû déployer une nouvelle activité au plus près des EPCI tout en s'impliquant fortement dans la démarche Breizh COP/SRADDET de la Région Bretagne par l'intermédiaire du réseau des Conseils de développement sans oublier sa participation à la vie et aux travaux de la Coordination Nationale des Conseils de Développement.

Une vingtaine de ses membres bénévoles sont mobilisés pour le fonctionnement du Comité Unique de Programmation chargé de mettre en œuvre la stratégie du Pays de Brest par la sélection de projets au titre des fonds européens ITI FEDER, Leader et DLAL FEAMP et de se prononcer sur les projets sollicitant des fonds territoriaux régionaux dans le cadre du Contrat de partenariat signé par la Région, le Pays et le Conseil de développement.

Ses commissions travaillent sur des sujets divers en lien avec le développement durable de notre territoire dans toutes ses dimensions, économiques, sociales, environnementales et culturelles.

Le Conseil de développement constitue un espace d'échange, de construction et de production de plus-values collectives.

Cette démocratie participative et contributive, cette citoyenneté active permanente et collective, complémentaire de la citoyenneté individuelle et électorale devrait rapidement se développer dans les communautés de communes et au niveau communal.

Guy Jourden,





## Avant-propos

L'année 2018 a été l'occasion d'initier les relations entre le Conseil de développement et les communautés de communes qui composent le Pays de Brest. Le collège territorial, visant à assurer un meilleur ancrage du Conseil dans les intercommunalités, a été constitué par les élus, portant ainsi le nombre de membres du Conseil à 180<sup>1</sup>.

Plusieurs saisines ont été adressées au Conseil de développement à l'échelle des communautés telles que celles portant sur l'élaboration du Programme local de l'habitat de la communauté de Lesneven-Côte des légendes, le PLUiH de la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, ou encore les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

Afin de mener à bien ces nouvelles missions, le pôle métropolitain du Pays de Brest a pris la décision de renforcer les moyens humains du Conseil de développement par le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission supplémentaire en 2019.

L'année 2018 a également été marquée par une plus grande implication du Conseil de développement dans l'animation et la coordination du réseau des Conseils de développement bretons d'autant plus nécessaires que de nombreux Conseils ont été renouvelés voire créés suite à la mise en application de la loi NOTRe. Le rôle du réseau a été primordial pour répondre aux sollicitations régulières de la part du Conseil régional de Bretagne dans le cadre de la Breizh Cop et de l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional de Développement et d'Égalité des Territoires).

En 2018, 185 personnes ont participé à au moins un événement organisé par le Conseil de développement : réunion de bureau, de commission, de groupe de travail, conférences...

Parmi elles, 130 sont membres du Conseil de développement soit à titre individuel soit déléguées par un organisme. Ces bénévoles ont consacré au moins 1 170 heures au Conseil de développement non comprises les rédactions de comptes rendus d'entretien ou de préparation des commissions ou groupes de travail.

---

<sup>1</sup> Les organismes membres du conseil sont représentés par 2 personnes mais seul l'organisme est comptabilisé.

## LES AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITES DU PAYS DE BREST

La commission Aménagement, Développement Durable est animée par Jean-Pierre Caroff et Michel Mouillart.

- **Avis sur le rapport développement durable ville et métropole de Brest pour l'année 2017.**



Le «Rapport Développement Durable» est certes une obligation, mais surtout il s'inscrit «dans la nécessité de concilier la poursuite des objectifs de développement durable avec les enjeux propres du territoire» et «dans une dynamique de transparence et d'information sur les interventions de la collectivité» en faveur du développement durable.

La présentation large et diffuse des actions emblématiques des collectivités (ville et métropole) en direction des habitants, le «foisonnement» des actions, témoignent de l'imprégnation de l'ensemble des services de la Ville de Brest et de la Métropole par la problématique du développement durable. Néanmoins, elle ne suffit pas à donner tout le sens du projet politique de la collectivité en matière de développement durable.

Elle ne permet pas de comprendre et encore moins de mesurer l'impact des grandes politiques menées notamment dans le domaine du climat, de l'énergie et de l'environnement.

Une fois encore, le Conseil de développement regrette l'absence d'indicateurs de suivi, de diagnostic permettant de montrer en quoi les actions de la collectivité concourent au développement durable du territoire de Brest et de la Métropole.

Il semble donc au Conseil de développement que la collectivité n'a pas saisi suffisamment l'opportunité que constitue ce rapport pour :

- ✓ FAIRE VOIR SES ACTIONS,
- ✓ DONNER DU SENS A SA POLITIQUE
- ✓ AMELIORER LA GOUVERNANCE, TANT EN INTERNE QU'AVEC LES CITOYENS

Comme sa précédente édition, le rapport d'activité et de développement durable 2017 laisse un sentiment général d'insatisfaction aux membres de la commission Aménagement, Développement Durable du Conseil de développement.

[Lire l'avis](http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/CADD/rapportdd_avis2018.pdf) ([http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/CADD/rapportdd\\_avis2018.pdf](http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/CADD/rapportdd_avis2018.pdf))

- **Avis sur le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest**

Le projet de schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest a été arrêté le 19 décembre 2017 par le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest. Son enjeu principal est de conforter l'attractivité du territoire afin d'en assurer le développement à l'horizon 2040 avec comme leviers principaux la qualité de vie, le

› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)



développement économique et la préservation de l'environnement. Associé à la démarche dès le début du projet, le Conseil de développement a tenu à souligner deux avancées importantes de ce nouveau SCoT : la mise en œuvre de l'observation de l'occupation du sol (MOS) et l'attribution d'un compte foncier aux communautés de communes qui contribuera à mieux contenir la consommation d'espace.



Dans l'ensemble, pour la plupart des points, le Conseil de développement a souligné son adhésion aux orientations du SCoT et aux choix qu'il propose, au-delà des remarques et suggestions ponctuelles qui n'en remettent pas la logique en cause.

Concernant le choix qui est présenté sur l'enjeu « habitat », deux positions difficilement conciliables ont été exprimées.

- L'une adhère aux analyses et aux orientations présentées. Pour elle, le choix en matière d'évolution de la population (+0,45 % par an) est ambitieux pour le Pays de Brest, car supérieur au rythme d'évolution observé durant la précédente décennie

- L'autre s'interroge sur le scénario démographique retenu, jugé fragile conduisant à sous-estimer le besoin en logement et par conséquent le besoin à construire.

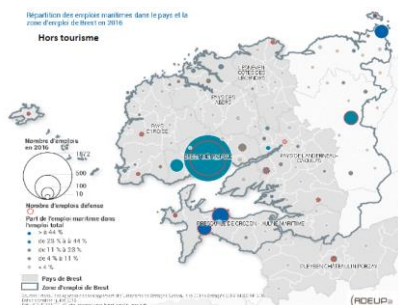
**Néanmoins, compte tenu des échanges qui ont animé la commission, et en l'absence de l'unanimité habituelle, un consensus s'est dégagé pour reconnaître la qualité du travail présenté. Le Conseil de Développement de la Métropole et du Pays de Brest émet donc un avis favorable sur le SCoT du Pays de Brest qui a été soumis à son examen.**

[Lire l'avis](#)

[http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/CADD/scot/SCOT\\_avis\\_CADD\\_04\\_2018.pdf](http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/CADD/scot/SCOT_avis_CADD_04_2018.pdf)

## Les contributions et propositions du Conseil

- **Contribution pour le développement des activités liées à la mer et au littoral**



Depuis sa création en 2017, le groupe de travail mer et littoral du Conseil de développement, animé par François Arbello, Yvonne Bouvet et Alain Ollivier a mené de nombreuses auditions d'acteurs, rencontré des professionnels, organisé des ateliers de réflexion et étudié la législation et les publications menées sur le développement économique lié à la mer et au littoral.

**En décembre 2018, il a rendu ses premières conclusions qui seront débattues et partagées lors d'une assemblée plénière en 2019.**

La richesse maritime du Pays de Brest est indéniable : on a tout pour réussir !

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

Le Conseil de développement préconise de construire un projet et une stratégie maritime pour le Pays de Brest avec comme objectifs de :

- ✓ **Maintenir et développer l'emploi maritime**
- ✓ **Valoriser nos ports : développer la multi-activité et les complémentarités**
- ✓ **Prendre conscience de nos atouts maritimes**

Les propositions du Conseil de développement déclinées par secteur sont :

- ✓ **En matière de construction/réparation navale :**
  - Accueillir de nouvelles activités maritimes partagées en Penfeld
  - Porter l'innovation et savoir-faire en valorisant les BET et ingénierie
- ✓ **En matière d'énergies marines renouvelables :**
  - Créer un cluster spécifique EMR à Brest avec partenaires industriels (notamment de rang 1 type Damen, Naval group), institutionnels (Région, Brest Métropole, CCI...) et d'innovations techniques.
  - Impliquer la population du Pays de Brest
- ✓ **En matière de pêche, aquaculture, algues :**
  - S'appuyer sur un milieu et un acteur exceptionnel : Le Parc Naturel Marin d'Iroise, terre d'expérimentation
  - Soutenir les ports en s'appuyant sur des acteurs polyvalents, ancrés sur le territoire
  - Créer une labellisation « produit marin d'Iroise »
- ✓ **En matière d'enseignement supérieur et de recherche :**
  - Développer la coopération internationale autour du Bassin Brest-Roscoff - Concarneau
  - Affirmer et porter un territoire « zone atelier » et porteur d'une dynamique économique
  - Favoriser le passage de la recherche à l'activité économique et à l'acceptabilité sociale dans le Pays de Brest
- ✓ **En matière de nautisme :**
  - Capitaliser une image pour le tourisme et l'attractivité du Pays de Brest
  - Mettre le nautisme, et par lui, la maritimité au cœur de la stratégie « Pays de Brest »
  - Créer, coordonner et promouvoir les circuits et les étapes de plaisance des Abers à la Presqu'île en passant par la Rade et ses rivières
  - S'appuyer sur la plaisance pour développer et dynamiser les économies portuaires
  - Aider à la structuration de la gouvernance du secteur au niveau du Pays de Brest dans une logique de cluster (type Cornwall Marine Network)

### • **Contribution à la consultation du public sur l'hydrolien dans le Fromveur**

Les services de l'Etat en région (DREAL) ont engagé une consultation du public sur l'identification d'une zone susceptible d'accueillir une ferme commerciale d'hydrolienne dans le passage du Fromveur (département du Finistère).

Dès 2011, considérant que les énergies marines renouvelables constituent un enjeu de développement économique de premier ordre, le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest a engagé une réflexion sur ce thème. Cette première



démarche volontariste s'est concrétisée par l'élaboration de propositions destinées à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement d'une filière économique à même de relever cet enjeu.

En 2016, par la création d'une commission maritime destinée à promouvoir une économie maritime créatrice d'emplois dans le Pays de Brest, le Conseil a souhaité poursuivre ses réflexions afin de prendre en compte les évolutions technologiques et de suivre au plus près les démarches engagées pour le développement de cette filière économique. Le Conseil de développement considère en effet que le Pays de Brest dispose d'un ensemble d'atouts et de savoirs faire dans le domaine des énergies marines renouvelables qu'il convient de mobiliser.

C'est dans ce cadre qu'il a souhaité apporter sa contribution à la consultation publique concernant l'installation de fermes commerciales d'hydroliennes dans le passage du Fromveur.

[Lire la contribution](#)

<http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/CVP/mer/fromveurv7.pdf>

### **Contribution à la Breizh Cop et à l'élaboration du SRADDET**



Pour construire un nouveau projet de territoire pour la Bretagne. Le Conseil régional a retenu la méthode de la Cop 21 (« Conférence des parties » en anglais). Son ambition est de maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions en Bretagne : transition écologique, transition climatique, transition économique, transition sociétale mais aussi transition méthodologique. Les Conseils de développement, au même titre que les acteurs socioéconomiques, les citoyens, les élus..., ont été largement associés à ce processus d'élaboration. Une première contribution du Conseil a été adressée au Conseil régional en mars 2018 dans le cadre du document d'orientation de la Breizh Cop. Dans cette contribution, des propositions en matière d'attractivité, d'accessibilité, d'affirmation du caractère maritime de la Bretagne ont été formulées. Le Conseil de développement a également insisté sur la nécessité d'un développement équilibré de la Bretagne qui prenne en compte des réalités économiques, démographiques, sociales et environnementales différenciées.

Par ailleurs, le Conseil a participé activement aux nombreuses réunions organisées dans le cadre de l'élaboration de ce projet stratégique. En 2019, il portera une nouvelle contribution visant à ce que les potentialités de développement de l'Ouest Breton ainsi que les activités liées à la mer soient activement soutenues et favorisées dans le cadre du SRADDET dans un objectif de développement équilibré et durable de la Bretagne.

[Lire la contribution](#)

[http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/region/breizhcop20180206\\_v3.pdf](http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/region/breizhcop20180206_v3.pdf)

› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

## Les débats en assemblée plénière

Le 25 avril 2018, le Conseil de développement a souhaité organiser un débat avec les élus du Pays de Brest sur la place des citoyens dans l'organisation du territoire autour d'une table ronde : « **Communes, intercommunalités, Métropole, habitants : Comment construire ensemble notre territoire ?** »

En 2017, Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est



également devenu Conseil de développement des Communautés de communes du Pays de Brest. Afin de mieux représenter la diversité des territoires, un collège territorial a été créé, composé de membres représentant les

intercommunalités et désignés par ces dernières.

Il a paru important aux membres du bureau du Conseil de développement d'engager un débat avec les élus sur l'organisation territoriale et la place de la société civile dans cette nouvelle organisation.

Après une présentation des enjeux de l'Ouest Breton par Benjamin Grebot, directeur de l'ADEUPa de Brest Bretagne, la table ronde a engagé le débat en présence de :

- Christian Calvez, Président de la communauté de communes du Pays des Abers, Vice-président du pôle métropolitain du Pays de Brest en charge du SCoT,
- François Cuillandre, Président de Brest métropole et du Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement territorial, Maire de la Roche Maurice
- Guy Jourden, Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
- Didier Le Gac, Député du Finistère, membre de la délégation parlementaire aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- Jean Verger, Président du Conseil de développement du Pays de Lorient, Co-président du réseau des Conseils de développement bretons.

Lors des débats concernant la démocratie participative, les principales idées qui ont été émises sont :

- ✓ Quel que soit le type de concertation, quelle que soit la manière dont on aboutit à un certain nombre de décisions, la responsabilité politique incombe à l'élu.
- ✓ Les grands projets sont mieux acceptés lorsqu'ils sont partagés par les citoyens.
- ✓ Au-delà des Conseils de développement, on peut aussi faire vivre dans nos villes et nos quartiers des conseils citoyens et mettre en place des budgets participatifs.
- ✓ Il y a un besoin important de concertation, d'association de la population.





- ✓ Le Conseil de développement, contrairement aux élus qui ont « le nez dans le guidon » peut réfléchir sur le temps long, il apporte un éclairage important pour les élus, des propositions intéressantes.
- ✓ En l'absence d'élection des conseillers communautaires au suffrage universel, les Conseils de développement peuvent en partie répondre au besoin de démocratie.
- ✓ Avant même de parler de conseils citoyens, comment fait-on vivre la démocratie à l'intérieur de ces grandes structures intercommunales, y compris dans les communautés de communes ?
- ✓ Il faut que la concertation soit cadrée, une concertation de personnes qui ne pratiquent pas le NIMBY<sup>2</sup>, telles que celles du Conseil de développement qui ne raisonnent pas dans le temps immédiat et ont la capacité à porter l'éclairage et les moyens d'une bonne décision.

[Lire le compte rendu intégral](#)

(<http://www.conseil-developpement-brest.fr/les-publications/assemblees-plenieres/149-table-ronde-communes-intercommunalites-metropole-habitants-comment-construire-ensemble-l-avenir-de-nos-territoires.html>)

## Les travaux en cours

### • Groupe de travail vie associative



Le Conseil de développement a souhaité engager une réflexion sur la vie associative dans le Pays de Brest afin de mieux comprendre le rôle et l'activité des associations très nombreuses dans notre territoire. Un groupe de travail a donc été créé, en partenariat avec l'ADESS du Pays de Brest et le mouvement associatif de Bretagne. L'objectif du groupe est de dresser un état des lieux et un diagnostic des activités associatives dans le Pays de Brest afin d'accroître la visibilité et la connaissance du tissu associatif. Il ne

s'agit pas de réaliser un annuaire de plus, mais bien de rendre visible l'activité associative.

Il s'est réuni à 2 reprises, tout d'abord afin d'élaborer son programme de travail, puis pour engager la réflexion sur un diagnostic des activités associatives. En partenariat avec le mouvement associatif de Bretagne, les rapporteurs de l'étude du CESER « les défis de la vie associative en Bretagne » ont présenté les résultats de leur travail et échangé avec les participants. Jean-François Draperi, Directeur du Centre d'économie sociale du CNAM –Paris, Rédacteur en chef de la RCMA, revue d'économie sociale et solidaire, a fait part de ses réflexions et dialogué avec les membres du groupe de travail.

[Consulter les comptes rendus et documents](#)

(<http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/socete/CRva201811def.pdf>)

---

<sup>2</sup> **NIMBY** ou **Nimby** est l'acronyme de l'expression « Not In My Back Yard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour ». Le terme est utilisé généralement pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes.

### • **Groupe de travail mobilités**

Le bureau du Conseil de développement a validé la création d'un groupe de travail autour des questions et enjeux de mobilités, animé par Jean-Pierre Caroff et Yves Jullien. L'objectif est de comprendre l'organisation de la mobilité et le rôle des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) que sont aujourd'hui la Métropole, la Ville de Landerneau et la Région Bretagne. Pour cela le groupe de travail mènera des auditions d'acteurs (élus et opérateurs).

Le groupe de travail s'interrogera également sur les complémentarités entre les différentes AOM et les possibilités d'un fonctionnement concerté au service des usagers des différentes lignes.

### • **Plan Climat Air Energie Territoriaux et Plans locaux d'urbanisme intercommunaux des communautés de communes**

Conformément à l'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes de Lesneven-Côte des légendes, du Pays d'Iroise et de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime ont sollicité le Conseil de développement afin de contribuer à l'élaboration de leurs PCAET et de leur PLUi. 21 membres volontaires de la commission Aménagement Développement Durable ainsi que du collège territorial ont participé aux ateliers organisés dans les communautés.

Ces réunions permettent aux membres du Conseil de s'informer sur le diagnostic, les objectifs et plans d'actions des communautés ainsi que de contribuer à leur élaboration. Cette participation dès le début de la démarche permet aux élus d'échanger avec la société civile et les citoyens, de faire émerger des propositions et contribue à une meilleure compréhension de l'action publique des collectivités.

## **Activités hors commissions**

Le Conseil de développement est sollicité sur de nombreux projets et réflexions des collectivités.

- ✓ Conseil de gouvernance de la Stratégie métropolitaine de développement économique et participation au forum annuel de l'économie (table ronde)
- ✓ Atelier organisé par Brest métropole et le CGET : « la fabrique prospective des coopérations interterritoriales »
- ✓ Contrat de réciprocité ville-campagne entre Brest métropole et le Pays du Centre-Ouest Bretagne
- ✓ Comité de pilotage de l'observatoire de l'économie maritime réalisé par l'ADEUPa de Brest-Bretagne
- ✓ Groupe de travail mobilités du Pôle métropolitain du Pays de Brest
- ✓ Groupe de travail pour l'élaboration d'un contrat local de santé du le Pays de Brest
- ✓ Comité unique de programmation qui examine les projets susceptibles d'obtenir un financement régional ou européen
- ✓ Commission mer et littoral du FEAMP
- ✓ Schéma départemental de développement universitaire et scientifique

## Activité des réseaux

### ➤ Coordination nationale des Conseils de développement :



Le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest est membre du Conseil d'administration de la coordination nationale et participe aux groupes de travail « Métropoles et Pays – PETR ». (<http://www.conseils-de-developpement.fr/>).

En 2018, il a été sollicité pour animer un atelier sur les coopérations et les coordinations régionales de Conseils de développement lors des rencontres nationales des Conseils de développement qui se sont

tenues à Sète. Il y a également présenté le travail réalisé sur la Rade de Brest et l'action menée par le réseau des Conseils de développement bretons visant à former les membres des Conseils à la prospective.

Le conseil a également participé à l'atelier de la coordination nationale aux rencontres de la participation organisée par « Décider ensemble » dont l'objectif était de faire connaître le rôle des conseils de développement au côté des élus dans les territoires.

En savoir plus : <http://www.conseils-de-developpement.fr/>

### ➤ Réseau des Conseils de développement bretons :

La coordination du réseau des Conseils de développement est assurée conjointement par le Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest et par le Président du Conseil de développement du Pays de Lorient (Jean Verger). (<http://cdbretagne.org>).

En 2018, le réseau a sollicité le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest afin de lui apporter son soutien dans ses activités d'animation et de formation par l'intervention de sa chargée de mission. Le réseau a organisé plusieurs événements labellisés « Breizh Cop » afin de contribuer à l'élaboration du projet de développement durable de la Bretagne. Ces événements ont été co-organisés par le réseau et le Conseil de développement du Pays de Saint Briec sur l'avenir des centres villes et centres bourgs, du Centre Ouest Bretagne sur les mobilités, du Pays de Lorient sur les transitions, des Pays d'Auray et de Lorient sur l'insularité et de la Métropole et du Pays de Brest pour la première édition des assises citoyennes de la mer et le littoral.

L'ensemble des contributions résultant de ces événements est disponible sur le site du réseau des Conseils de développement bretons.

(<http://cdbretagne.org/w/wakka.php?wiki=TravauxReseau>)



### ➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

**Conseil de développement de la Métropole  
et du Pays de Brest**

Président : Guy Jourden  
Chargées de Mission : Maryse Larpent  
Alice Gout-Roué

18 rue Jean Jaurès  
BP 61321  
29213 BREST CEDEX 1

Contacts :  
Tél. 02 98 33 51 79 – 02 98 00 62 39

[maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr](mailto:maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr)

[Alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr](mailto:Alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr)

Site internet :

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)



› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)